

<b>Antoinette Romanens / Nicolas Rime, député(e)s</b>		M1036.07
Loi sur l'impôt des véhicules automobiles		DSJ
		Cosignataires: 8
Reçu SGC: 11.10.07	Transmis CHA: 18.10.07*	Parution BGC: oct. 2007

### Dépôt

Par voie de motion, nous demandons de modifier l'imposition des véhicules à moteur de manière à inciter les automobilistes à utiliser les transports publics.

### Développement

L'utilisation de la voiture individuelle cause de nombreuses nuisances et, par cette motion, nous souhaitons encourager les automobilistes à utiliser les transports publics le plus souvent possible.

Engorgement de la circulation, coûts d'entretien des routes, dégâts à l'environnement, répercussion sur la santé des individus, notamment des jeunes enfants, coûts de santé publique, etc. La liste des effets secondaires n'est pas exhaustive, mais nous incite à mettre sur pied des mesures véritablement incitatives.

Aussi, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier une alternative afin de donner à chaque automobiliste la possibilité d'acquérir un abonnement demi-tarif, par le biais de l'impôt sur les véhicules à moteur, spécialement pour les automobiles à usage privé.

Cette mesure est propre à rendre accessible, attractive et concurrentielle l'offre des transports publics, en diminuant de moitié le prix d'une course.

Nous remercions le Conseil d'Etat d'étudier la question et de proposer une modification de la loi dans ce sens.

\* \* \*

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).